

Plan d'études cadre master psychomotricité

Domaine : Travail Social

Filière : Psychomotricité

1. Intitulé de module : Organisation psychomotrice : Notions de base et dynamique développementale _ M1 2026-2027

Code : T.PM.SO 354.101.F19

Type de formation : Master

Niveau : module de base

Type : module principal

Caractéristiques : module obligatoire

Organisation temporelle : 1^{er} semestre du MSc en Psychomotricité (S1)

2. Organisation

Crédits ECTS : 10

Langue principale d'enseignement :

Français

3. Prérequis

Aucun

4. Compétences visées/ Objectifs généraux d'apprentissage

Ce module fait partie de l'axe de formation *Approches théoriques et méthodologie professionnelle*. A travers une approche à la fois théorique et expérientielle, il propose une introduction aux principaux concepts psychomoteurs ainsi qu'aux processus qui les sous-tendent et explore la manière dont ceux-ci s'articulent dynamiquement au sein de l'organisation psychomotrice pour contribuer au développement du sujet. Il permet ainsi de commencer à penser l'articulation corps-psyché.

Objectifs d'apprentissage :

Notions de base

1. Poser les bases des principaux concepts psychomoteurs et des processus qui les sous-tendent.
2. Reconnaître et décrire les fondements de l'organisation psychomotrice en utilisant le vocabulaire spécifique.
3. Interroger ses ressentis pour comprendre l'organisation psychomotrice.

Dynamique développementale

4. Situer les principaux repères d'âge du développement psychomoteur
5. Comprendre comment les différentes composantes de l'organisation psychomotrice se construisent et s'organisent tout au long de la vie

Compétences cibles¹ :

1. Mobiliser de façon appropriée les connaissances, gestes et attitudes professionnels fondamentaux en psychomotricité, et les ajuster à la diversité des contextes :
 - **1a** : Prendre en compte de façon conjointe les dimensions somatique, émotionnelle, communicationnelle, psychologique du corps et les processus de liaison entre le corps et le psychisme.
 - **1b** : Repérer les facteurs neuro-sensori-moteurs, relationnels et sociaux qui influencent l'instrumentation du corps.
 - **1d** : Porter son attention sur les signes et manifestations corporelles, ainsi que leur signification dans la dynamique de la personne et de ses interactions avec son environnement.
2. Assurer des interventions en psychomotricité en autonomie dans des contextes et situations complexes :
 - **2e** : Intervenir en mobilisant les dimensions de sensorialité, de perception et de sa propre organisation psychomotrice.
4. Travailler en réseau et collaborer en contexte interprofessionnel ainsi qu'avec l'entourage des usager·ère·s :
 - **4b** : Participer au développement d'une compréhension partagée et de complémentarités intra et interprofessionnelles.
5. Mettre en œuvre des stratégies réflexives de développement professionnel et scientifique
 - **5a** : Porter un regard critique sur son action afin de faire évoluer ses pratiques et mécanismes de réflexion ainsi que ses modes relationnels et corporels.

5. Contenu et formes d'enseignement

Le module explore le concept d'**organisation psychomotrice**, pensée comme un processus dynamique et développemental d'intégration des dimensions structurales, neurologiques, sensorielles, motrices, cognitives, affectives et relationnelles. Elle se construit au fil des expériences vécues dans un milieu tant physique, social que culturel. Cette organisation permet au Sujet d'émerger, d'éprouver son corps, d'agir sur le monde, d'interagir avec autrui de se les représenter.

Sur le plan formel, le module articule enseignements théoriques ainsi que mises en situation corporelles et relationnelles (soit expérientielle).

L'étudiant·e documente l'évolution de ses compétences soutenue par les apports de ce module dans son portfolio d'apprentissage.

6. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation sommative consiste en un examen sur table de 4h réalisé en fin de premier semestre. Le protocole d'évaluation est remis aux étudiants 1 mois après le début du module.

¹ Se référer au profil de compétences, annexe 1 du Plan d'études cadre de la filière

L'évaluation comporte différentes questions à développer toutes notées sur le même nombre de points (n points) et totalisant 60 points. Deux règles sont cumulatives pour obtenir la validation du module (note minimale E)

Règle 1 : la somme de la totalité des points doit être égale ou supérieure à 36 points.

Règle 2 : pour chaque question, le nombre de points obtenu doit être supérieur à la moitié des points attribués par question +1 point (soit $> \frac{1}{2}n+1$ où n est le nombre de points attribué par question).

Si au moins une de ces deux conditions n'est pas remplie, la note F est attribuée.

La présence à l'ensemble des actes de formation du module est requise pour assurer l'atteinte des objectifs d'apprentissage. Les étudiant-es sont tenu-es de signer la feuille de présence à chaque cours ou, en cas d'absence, de la signaler auprès du secrétariat de filière avec copie à l'enseignante, à la coordinatrice de module et à la référente volée.

Concernant la présence à l'école, celle-ci est obligatoire à hauteur de 80% minimum du temps de présence planifié. En cas d'absences justifiées ou non correspondant à plus de 20% du nombre d'heures d'enseignement du module, l'étudiant-e devra effectuer un travail complémentaire qui devra être validé par les enseignantes du module. Le délai de rendu est fixé au plus tard à la fin du semestre en cours. La validation du module reste en suspens tant que ce travail n'a pas été validé.

Les cas particuliers ou de force majeure restent réservés.

Les abandons sont considérés comme des échecs.

7. Modalités de répétition

Lorsque l'étudiant-e obtient la note de F au module, sa situation est rapportée en Équipe Pédagogique. L'étudiant-e est alors informé-e de la non-validation du module par mail ainsi que par courrier recommandé.

L'étudiant-e doit répéter l'évaluation du module dès que possible au regard du calendrier académique. Trois situations se présentent:

- 1) Répéter seulement les éléments dont l'évaluation n'est pas acquise si la somme des points est supérieure ou égale à 36 points mais qu'une ou plusieurs questions n'ont pas atteint le nombre minimal de points requis (soit $> \frac{1}{2}n+1$ où n est le nombre de points attribué par question),
- 2) Répéter l'ensemble de l'évaluation :
 - a. si la somme des points est inférieure à 36 points
 - b. si tel est le choix de l'étudiant-e,
- 3) Répéter le module si l'étudiant-e estime que cette répétition le-la mettra mieux en compétence.

Lorsque le choix est possible, l'étudiant-e doit l'annoncer dans les délais impartis qui lui seront notifiés dans le courrier officiel envoyé en situation d'échec. Si le choix n'est pas annoncé à la coordinatrice de module dans le délai imparti, la répétition de l'ensemble de l'évaluation sera entérinée par la filière.

La répétition de l'évaluation du module vise les mêmes objectifs d'apprentissage. Elle ne peut être répétée qu'une seule fois.

Dans le cas où l'étudiant-e obtient la notation F à la deuxième passation après répétition, l'étudiant-e est en situation d'échec définitif et est exclu-e de la filière, conformément à l'article 21 alinéa b du Règlement du Master of Science HES-SO en psychomotricité.

Les abandons sont considérés comme des échecs.

8. Remarques

Pour tout travail à rendre, l'usage de l'intelligence artificielle (IA) est toléré selon les directives de la HETS, la création de contenu étant exclue.

En cas d'utilisation de l'IA,

- les étudiant-e-s assument la pleine responsabilité de leurs travaux, de leurs productions, et doivent être en mesure d'expliquer leurs choix et leur propos ;
- les outils utilisés et les raisons de leur recours (corrections, explications, reformulations, traductions, inspirations) doivent être clairement indiqués (principe de transparence) ; l'infothèque propose un Guide pour le référencement accessible sur son site : Campus > Infothèque > Aide et formations > [Référencer les outils IA](#)
- le principe de protection et de confidentialité des données doit être appliqué de façon stricte et rigoureuse, notamment concernant les données personnelles – ordinaires ou sensibles – les données cliniques et les données institutionnelles.

Tout manquement aux consignes établies en lien avec l'évaluation du module sera considéré comme une tentative de fraude et entraînera un échec au module.

9. Bibliographie

La bibliographie du module sera enrichie tout le long du semestre sur la plateforme Moodle ou en cours par les enseignantes.

10. Enseignantes

- Karinne Baligand Lecomte : Notions de base de l'organisation psychomotrice : partie théorique et expérientielle ainsi que Echelles standardisées du développement moteur.
- Chantal Junker-Tschopp : Du tonus au schéma corporel : processus et dynamique développementale.
- Annabelle Miermon : Notions de base de l'organisation psychomotrice : partie expérientielle ainsi que Des théories du développement psychomoteur à l'organisation psychomotrice.

Coordinatrice de module : Chantal Junker-Tschopp

Descriptif validé par la responsable de filière, septembre 2026.